

INTERCULTURALITÉ
& CITOYENNETÉ :
AMBIGUÏTÉS & DEVOIR D'INITIATIVES

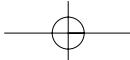
par

Jean-Philippe Moinet
Ecrivain

Crif

© Copyright 2010 • CRIF

Les propos tenus dans *Les Etudes du Crif* n'engagent pas
la responsabilité du CRIF.



→ INTERCULTURALITÉ & CITOYENNETÉ : AMBIGUITÉS ET DEVOIR D'INITIATIVES

Jean-Philippe Moinet¹, né à Oran en 1961, diplômé de la faculté de Droit de l'université Paris I, de l'Institut d'études politiques de Paris et lauréat de la fondation Communication Demain, a d'abord été journaliste.

Il a notamment été, une douzaine d'années, grand reporter et responsable de services au Figaro (services « Politique » et « Culture »), où il a couvert de nombreux événements, en France et à l'étranger. Il a ensuite mené une activité à La Chaîne Parlementaire (LCP-AN)

comme éditorialiste, responsable et animateur de plusieurs émissions (dont une revue de presse nationale et internationale et une émission littéraire, « Aux livres citoyens ! »)



Début 2002, il devient conseiller du Médiateur de la République (Bernard Stasi) puis, un an plus tard, Secrétaire général du Haut Conseil à l'intégration (2003-2005). En 1995, il avait fondé l'Observatoire de l'extrémisme pour une vigilance républicaine, association consacrée à la lutte contre l'extrémisme, le racisme et l'antisémitisme, en partenariat notamment avec le CJE.

Également auteur de livres (*La Politique autrement*, Balland, 1994 ; *Léo et les siens, biographie de François Léotard*, alors président de l'UDF et ministre de la Défense, Seuil, 1995) et conseil éditorial, auteur d'articles de presse et de rapports, il a été chargé de trois missions importantes :

- en 2004, sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, mission confiée par le ministre à la Cohésion sociale, Jean-Louis Borloo ;
- en 2005, pour le président de la Croix-Rouge française, Jean-François Mattei, sur les conséquences de la crise humanitaire du tsunami (aboutissant notamment au livre *L'urgence, pour quoi faire ? Les leçons du tsunami*, Hachette-Littératures) ;
- en 2006, sur les cérémonies d'entrée dans la nationalité, mission confiée par la ministre déléguée à la Cohésion sociale, chargée de l'intégration, Mme Catherine Vautrin.

Il a aussi animé un comité de pilotage pour la réalisation du film *Devenir français*, destiné aux cérémonies de citoyenneté et à la promotion des valeurs de la République.

Il a été conseiller de la direction de la Population et des Migrations (DPM, devenue en 2007 direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté, DAIC) avant d'amorcer, en 2009, des activités d'auteur et de consultant indépendant. Il dirige un master universitaire sur « les métiers de l'information et de la communication » à la faculté des Sciences sociales et économiques de l'Institut catholique de Paris, où il a dispensé des cours sur l'Intégration et la Citoyenneté dans le cadre d'une formation « Interculturalité, Laïcité et Religions », destinée aux cadres culturels musulmans.

Il participe régulièrement au débat public, en particulier sur les thématiques civiques, républicaines et la promotion des droits de l'Homme, enjeux sur lesquels il s'est engagé.

¹ Ancien grand reporter du Figaro, auteur, Jean-Philippe Moinet a notamment été fondateur de l'Observatoire de l'extrémisme et secrétaire général du Haut Conseil à l'Intégration.

PRÉFACE

Dans les shtetl (petits villages) d'Europe de l'Est, lorsque les pogroms succédaient aux pogroms et que les Juifs étaient persécutés, nombre d'entre eux ont rêvé de s'évader de l'antisémitisme. Au début du siècle dernier, un vieux proverbe yiddish disait :

« Heureux comme Dieu en France ». Ils ontarpenté alors les routes et ont quitté l'Ukraine, la Roumanie, la Hongrie, la Russie. En France, ces Juifs ont combattu dans la Grande Guerre en criant « Vive la France » en yiddish, puis en français. Paris était devenu leur Jérusalem, la France était leur nouvelle Terre promise, malgré les vociférations et les hurlements des militants de l'Action française et des autres ligues factieuses d'extrême droite.

Seulement, en France – cher pays de notre enfance –, l'étranger n'a pas toujours été bien vu. La première immigration massive est celle des Belges, dans la seconde partie du XIX^e siècle. Les Belges, qui venaient travailler dans les filatures du Nord, étaient essentiellement des Wallons, donc des gens parlant la même langue et de même culture. Finalement, les positions à leur égard ont changé avec l'arrivée massive des immigrés italiens au début du XX^e siècle. Les Belges sont alors devenus de bons immigrés. Quant aux Italiens, il a fallu du temps pour qu'ils soient intégrés, après avoir été présentés pendant des décennies comme inassimilables. À chaque vague, y aurait-il reproduction du schéma précédent ?

Ainsi l'historien Pierre Milza a-t-il montré que les Italiens, qui furent les plus nombreux en 1900 – et dont les descendants sont aujourd'hui très nombreux et bien intégrés –, ont connu une immigration difficile. Selon lui, ceux qui sont repartis sont plus nombreux que ceux qui sont restés. Par ailleurs, ils ont été l'objet de violences et de xénophobie : à Aigues-Mortes, en 1893, une banale dispute entre un Français et un Italien s'est transformée en une chasse à l'homme qui a provoqué huit morts (des Italiens). Même chasse à l'immigré transalpin après l'assassinat de Sadi Carnot par un anarchiste italien. En Lorraine, alors qu'ils sont logés dans des baraqués, ils sont décrits comme « sales ». Sans parler des

sobriquets, des moqueries et des insultes : « ritals, macaronis... »

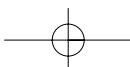
Et aujourd'hui, qu'en est-il ? Font-ils trop de bruit ? Sont-ils trop visibles ? Et les odeurs qui indisposeraient ?... Que n'a-t-on pas dit à ce sujet ? L'ancien footballeur Zaïr Kedadouche évoque quant à lui ces enfants qui refusent l'intégration parce qu'ils souffriraient de discrimination. Il accuse alors d'hypocrisie la République qui ne sait pas les nommer : sont-ils étrangers, immigrés ou français ? Ne sachant pas les nommer, on ne peut les dénombrer. Pourtant, on ne cesse de les compter et à défaut de les contempler, de se méfier.

Nous avons demandé à l'ancien secrétaire général du Haut Conseil à l'Intégration de nous éclairer, parce que « le pays de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ne cesse d'être travaillé, taraudé, agité même épisodiquement, à la fois par sa diversité et son identité, deux faces d'une même médaille, celle d'une réalité nationale composite forgée par l'histoire ». Jean-Philippe Moinet se penche aussi sur la problématique spécifique des relations interculturelles, qui n'est pas nécessairement ou seulement liée à l'immigration. Il s'intéresse plus particulièrement sur la place à trouver pour le « fait religieux » dans le cadre de la laïcité, principe clé de la citoyenneté française. Il élabore alors une série de propositions, autour de la promotion renouvelée des valeurs de la République et d'une large pédagogie de la laïcité. Son texte fouillé, recherché, est très utile.

L'identité de la France est plurielle et la France se doit d'être ouverte.

J'ajoute cette touche très personnelle : si quelqu'un devait me dire demain que je ne suis pas français (parce que je suis juif), soyez sûr que je lui flanquerais ma main dans la figure.

Marc Knobel



→ **INTERCULTURALITÉ & CITOYENNETÉ :
AMBIGUITÉS ET DEVOIR D'INITIATIVES**

« L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare »

Fernand Braudel

PEUR, CONFUSION ET INERTIE

La France devrait avoir confiance en elle. Elle a beaucoup d'atouts mésestimés pour cela. Et pourtant... Le pays de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ne cesse d'être travaillé, taraudé, et même agité épisodiquement, à la fois par sa diversité et son identité, deux faces d'une même médaille, celle d'une réalité nationale composite forgée par l'Histoire. Une réalité qui, plongée dans le grand bain de la mondialisation, cherche ses repères : entre les anciens et les nouveaux, il y a l'espace du doute et du trouble.

Au-delà de la réalité (française et mondiale) de la diversité ethnique et du métissage, la question de la « diversité culturelle » est posée à la France, comme elle l'est d'ailleurs aux nations européennes, avec leurs traditions multi-séculaires, en des termes particuliers dont l'acuité confine parfois à la douleur. Car au sein de la dimension culturelle et de ses diverses facettes se trouve, entre autres, la dimension « cultuelle », le fait religieux, le sacré, qui caractérisent toute société humaine et qui, aujourd'hui, pour de bonnes et de mauvaises raisons entremêlées, troublent les esprits et font même peur. En particulier quand il s'agit de l'islam, objet de toutes les questions, de toutes les tensions - la plupart du temps dans une grande confusion. Parce que l'activité religieuse, comme un torrent, est parfois sortie de son lit - celui des simples et paisibles croyances personnelles -, parce que l'acte religieux est parfois aussi devenu le prétexte d'une volonté de conquête de l'espace social et politique, parce que le discours religieux a été instrumentalisé (certains diront détourné et dénaturé) comme vecteur de violence, d'intolérance et d'extrémisme, la question religieuse, trop souvent, tétanise. Or l'inertie est sans doute la pire des solutions face à un problème : une proie tétanisée est déjà une proie condamnée...

C'est pourquoi, devant l'un des problèmes les plus importants et complexes posés aux sociétés européennes - en un mot, le communautarisme à racine religieuse -, la France, peut-être davantage que tout autre pays en Europe, devrait pouvoir évoluer, au sens d'avancer et de « faire mouvement » : tracer un chemin en allant vers ce sujet compliqué avec quelques idées simples, sans verser dans le simplisme. Précisément parce que la laïcité est un précieux héritage de la citoyenneté démocratique française (et l'élément fort d'une identité nationale républicaine à offrir en partage). Mais aussi parce que les mécanismes de l'intégration restent sans doute plus importants en France que chez certains de nos voisins, malgré tous les problèmes rencontrés et accumulés ces trente dernières années. Enfin parce que les forces de sécularisation, y compris chez les personnes issues de l'immigration, sont réelles et ne

demandent qu'à être prises en compte. Pour toutes ces raisons - sur lesquels nous reviendrons -, une stratégie active de l'interculturalité, solidement ancrée dans les valeurs de la citoyenneté républicaine, devrait voir beaucoup plus activement le jour et être réellement réfléchie et soutenue aux plus hauts niveaux de l'État, au-delà des mots et des incantations (penchant politique national très bien partagé à droite comme à gauche), pour contribuer concrètement par une série d'actions à déjouer les pièges du communautarisme et à conjurer les fantasmes qu'ils provoquent. Car ces pièges qui, à l'évidence, cherchent en France comme ailleurs à tracer les voies du différentialisme d'abord, du séparatisme ensuite, de l'isolement enfin, ne sont pas inexorables si clairvoyance et audace y font face.

Dans cette perspective se trouve donc en bonne place, parmi d'autres actions publiques dont le propos n'est pas ici de faire l'exposé (et qui concernent par exemple les deux piliers de l'intégration que sont l'éducation et l'emploi), la définition d'une stratégie active de l'interculturalité, où les acteurs religieux eux-mêmes, parmi bien d'autres acteurs, peuvent d'ailleurs être entraînés (et entraînants) dans un mouvement de promotion du respect mutuel et des valeurs partagées. Tout un programme, pourrait-on dire ! Oui, sans doute. Mais comme tous les acteurs sociaux vivant dans un espace démocratique partagé, les acteurs religieux sont - ou devraient être - copropriétaires de la règle commune, celle de l'ouverture, de la compréhension et du respect mutuel bien sûr, celle du respect de principes communs aussi, d'où l'intolérance et les actes de violence qui en découlent sont non seulement proscrits mais explicitement et fermement condamnés.

Cela est d'ailleurs *a priori* évident pour la plupart des acteurs religieux qui, comme d'autres acteurs sociaux et culturels, font de leur vocation un acte de relation (avec les autres) et un don (au service des autres). *A posteriori*, l'évidence est parfois moins... manifeste quand il s'agit, en cas de crises, de dénoncer les gestes, les attitudes ou les actes inqualifiables. Il est en effet trop d'esprits « conciliants », dans le vaste ensemble des acteurs sociaux et culturels, esprits bien pensants ou retors, « progressistes » ou simplement naïfs de la diversité culturelle, dont le silence devient assourdissant quand le feu de l'intolérance tombe. Prompts à détourner les regards, à parler de bien autres choses que les sujets qui fâchent, de nombreux esprits, on le sait, finissent avec les meilleures intentions du monde par baisser la garde et finalement par favoriser le relativisme culturel qui peut miner le socle de valeurs sur lesquels sont fondées les démocraties européennes.

Selon la célèbre formule d'Albert Camus, « mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde ». En l'occurrence, ne pas évoquer les dérives de l'extrémisme, y compris et surtout quand elles concernent le fait religieux, c'est manquer au principe élémentaire du « vivre ensemble » en démocratie. Et c'est, à l'évidence, ne pas répondre à la mission d'une interculturalité authentiquement fondée sur les valeurs de la citoyenneté.

Cette observation posée en préambule est devenue d'importance aujourd'hui en Europe, dans la mesure où, pour une minorité petite certes mais active, radicale et parfois

→ INTERCULTURALITÉ & CITOYENNETÉ : AMBIGUITÉS ET DEVOIR D'INITIATIVES

redoutablement motivée, l'énonciation du simple respect de principes communs de vie en société (principe de cohésion sociale et civique) est réprouvée. À l'heure de l'individualisme rayonnant, beaucoup de prétextes sont bons pour échapper à l'énoncé de règles communes, et la gravité de ces prétextes est inégale. Mais il est un évitement particulièrement problématique dans son fondement : quand la « loi divine » (ou ce qui en découle) est, progressivement ou brutalement, érigée en force supérieure aux lois civiles et humaines. Sans exagérer l'ampleur de cette tendance (que peut représenter à sa manière le port de la burqa), il ne faut pas non plus mésestimer les tentatives, parfois détournées, de renverser l'ordre des références en soumettant le corps social et l'espace démocratique à une forme de supériorité impérieuse et théocratique. Tous les intégrismes, de ce point de vue, se ressemblent dans leur nocivité.

Dans cette vision intégriste du religieux, la séparation du domaine privé et du domaine public n'a d'ailleurs aucun sens. Rien ne doit ni ne peut résister à la loi divine proclamée. L'ensemble du domaine public, pris en bloc, doit être soumis, subissant parfois les pires injonctions « morales » qui, de petits en grands aveuglements, en viennent à ordonner des actes de violence contre les autres (les insoumis) et même contre soi-même : logique prétendument sacrificielle mais réellement criminelle. Non seulement l'intégrisme ou le fondamentalisme efface alors la frontière du privé et du public, mais il efface, sous la même contrainte des consciences, la frontière entre la vie et la mort.

Cette radicalité infernale a sans doute une part de réalité dans toute religion. Elle a pu prendre des dimensions particulières à différentes époques, par exemple sous les terribles lois de l'Inquisition en ce qui concerne le catholicisme. On peut néanmoins mesurer aujourd'hui, même si divers foyers d'intolérance religieuse couvrent toujours ici ou là sous diverses bannières, que la radicalité et la capacité de diffusion ou de propagation concernent surtout le contexte historique et géopolitique actuel de l'islam. Précision immédiate : non pas que la religion musulmane soit une religion « à part », frappée d'incurie ou d'indignité ; nous verrons plus loin que l'islam, naturellement pluriel, contient évidemment et heureusement en son sein des forces de résistance à l'extrémisme, forces numériquement importantes, parfois faibles en expression car les premières touchées par les pressions et les assauts intégristes, forces de résistance qu'il est donc important de reconnaître et de soutenir, notamment par le biais d'actions volontaristes en faveur de l'interculturalité.

Si de nombreux musulmans résistent à l'intégrisme et si l'islam ne doit surtout pas être réduit à l'islamisme, il n'est pas moins vrai que la religion musulmane fait l'objet d'une passion particulière et d'une puissante instrumentalisation, qui provient de puissants groupes et de mouvements radicaux dont la virulence est favorisée par certains contextes sociaux ou politiques. Ces mouvements ont des ramifications à l'échelle de la planète, puisant notamment leurs sources dans des États eux-mêmes fondés sur le fondamentalisme ou qui n'ont rien à faire des vertus démocratiques. Et de cette radicalité intérieure à l'islam, les musulmans sont souvent eux-mêmes les premières victimes.

Si l'intégrisme juif ou chrétien ont ou ont réellement pu avoir un même degré de dangerosité pour l'équilibre humain, social et démocratique, cet intégrisme est contenu, il reste même marginal en terme de représentativité, la plupart du temps isolé par les acteurs politiques et sociaux, par les acteurs religieux eux-mêmes qui savent les dangers de l'intolérance. La radicalité fondamentaliste musulmane, elle, possède une zone politique d'influence et une capacité de mouvement virtuellement bien plus importante, une virulence et une violence en dehors de l'Europe, mais aussi épisodiquement en Europe, qui n'a échappé à personne. Cette radicalité-là est terrible dans les pays dits de tradition musulmane, où les mouvements démocratiques d'émancipation sont si difficiles et chaotiques, parfois réprimés par des forces dictatoriales. Elle peut être redoutable aussi dans les sociétés occidentales, pourtant largement sécularisées et sécurisées, mais où les marges radicales cherchent des espaces de prospérité, en particulier dans des zones ou dans des circonstances où la désespérance sociale sert de levier. Sans amalgamer la vie des quartiers, ni caricaturer des situations souvent plus contrastées que celles rapportées par les médias en quelques images choquantes, l'exploitation du mal de vivre est bien le fonds de commerce commun à tous les extrémismes. Et l'extrémisme religieux islamique n'est évidemment pas en reste pour servir de recours dans les quartiers difficiles. De ce point de vue, la bataille de l'intégration n'est pas toujours gagnée dans certains quartiers de France, d'Allemagne, d'Angleterre, des Pays-Bas ou d'ailleurs, là où la loi et l'éducation qui s'imposent ne sont pas toujours celles que l'on croit.

Recul de la laïcité même dans son acceptation la plus ouverte au fait religieux et à sa pluralité, recul de la mixité sous les prétextes d'une bienséance qui n'est autre que l'amorce d'un ordre moral bien guidé, aussi nocif pour les libertés individuelles que pernicieux. Une série « d'arrangements » déraisonnables, au titre de l'influence de communautés culturelles, claniques ou familiales, peut ainsi sonner comme de sourds renoncements, puisqu'au prix d'une paix sociale à courte vue, ce sont les principes d'égalité et de liberté, piliers du vivre ensemble, qui sont mis en cause. N'est-ce pas le cas quand des fillettes sont interdites de sport dans certains quartiers, sous prétexte de tenues incorrectes ? Ou quand des dispenses deviennent régulières, puis systématiques, pour des jeunes filles quand il s'agit des sorties scolaires à la piscine ? Ou encore quand sont organisées des rencontres sportives « réservées » aux filles, meilleur moyen dit-on pour qu'elles « aient la paix » ?

La loi de la domination sexuelle, les pressions et les violences qui l'accompagnent sont parfois devenues telles qu'elles riment avec loi du silence. Dans certains quartiers où la détresse s'emmure, des actes d'irrespect et d'indignité sont commis dans une normalité sociale qui entretient le silence des victimes et la peur des plus faibles.

Bien entendu, toutes les banlieues ne sont pas concernées, loin s'en faut et heureusement. Mais certaines d'entre elles sont néanmoins touchées, coupées des services publics et des services sociaux qui n'y entrent plus ou si peu, enfermées dans un univers où la loi des bandes et celle de l'ordre moral des ultra religieux se croisent, s'entremêlent étrangement,

→ **INTERCULTURALITÉ & CITOYENNETÉ :
AMBIGUITÉS ET DEVOIR D'INITIATIVES**

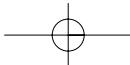
chassant de la même manière l'État de droit et la liberté individuelle. Sans parler de fraternité, valeur phare qui n'éclaire plus puisque, dans ces cas extrêmes, la relation ne fonctionne pas vers l'autre mais à sens unique, ou plutôt en vase clos, dans « l'entre soi », uniquement vers celui qui est « dedans » : la bande, le clan, la barre d'immeuble et la « communauté» qui, par-dessus le marché, cherche à enrôler. Cette logique d'enfermement est naturellement explosive. Elle n'est, dans les « quartiers » les plus chauds, qu'une solidarité évidemment de façade puisqu'elle désintègre le tissu social, normalement fait de diversité et d'altérité. La règle républicaine commune y a imploré. Bien sûr, les petits trafics et les grands crimes, inacceptables et pourtant supportés, ne viennent pas toutes, ni même pour l'essentiel, de la radicalité religieuse. Mais cette radicalité se pose à l'affût, en allié objectif d'une violence libérée : le pacte social et républicain est ainsi miné par des forces très distinctes, mais qui se conjuguent pour lui être communément hostiles.

Pour enrayer ce cycle infernal, pour tenter de restaurer le principe élémentaire de respect et d'égalité dû à toute personne et à tout lieu de la République, qu'il s'agisse de l'égalité hommes-femmes, de l'égalité des citoyens de toutes conditions, origines ou convictions (religieuses ou non religieuses), pour empêcher les glissements progressifs du communautarisme bien porté - qui se présente toujours sous les atours d'une protection bienveillante contre l'inhumanité du monde -, la vigilance s'impose, en particulier pour les services publics dont c'est la mission de faire lien d'intérêt général au-dessus des particularismes.

Immense défi à l'heure des restrictions (budgétaires) et des indifférences (répandues), d'autant plus que les capacités d'action publique dans les zones les plus difficiles, au-delà des postures, doit sans doute être amplifiée dans divers champs simultanément : celui du scolaire, de l'économique et du social, du sécuritaire, du sanitaire... Une ample et difficile action publique, qui doit elle-même se doubler d'une stratégie à dimension éducative et culturelle - réelle « politique de civilisation », nous y reviendrons -, stratégie qui ne se réduit pas à la réunion de moyens matériels mais qui possède une vision et un savoir-faire capables de porter une politique d'interculturalité ancrée dans les valeurs de la citoyenneté : une stratégie qui vise à ouvrir les espaces au lieu de les laisser s'enfermer, qui consiste à mettre en relation les différences (d'âge, de milieux sociaux, d'origines, de cultures, de religions) au lieu de les laisser éloignées les unes des autres, qui cherche à introduire de la diversité et de la pluralité (y compris dans les esprits) là où prospère le monolithisme ultra communautaire². Cette politique des ponts, la *bridge policy* diraient les Anglais, n'est évidemment pas chose facile dans des contextes sociaux dégradés où les forces du repli d'abord, de l'intolérance ensuite, ont dressé leurs invisibles frontières.

² Monolithisme ultra communautaire, qui passe malheureusement par les moyens de communication les plus avancés qui se jouent des frontières géographiques et traversent les espaces culturels, heureusement ouverts, des démocraties. Sans parler d'Internet, il suffit de voir les batteries de paraboles sur les flancs des immeubles de banlieue pour constater que des chaînes propagandistes peuvent déverser dans certains foyers perméables leur flot d'intolérance, sans beaucoup de filtres subliminaux...





→ INTERCULTURALITÉ & CITOYENNETÉ : AMBIGUITÉS ET DEVOIR D'INITIATIVES

Cette stratégie est pourtant devenue indispensable, sauf à laisser dégénérer les situations et à définitivement larguer les amarres des « territoires perdus de la République », qui renouveleront leurs incendies.

FORCER LES PORTES, OUVRIR LES FENÈTRES...

En quoi cette politique des ponts consiste-t-elle ? Sur le terrain social et culturel, au sens le plus large, l'espace est très vaste et ouvert pour des initiatives nouvelles, que les puissances publiques se doivent de soutenir, ou à défaut d'initier, surtout dans les déserts sociaux et culturels que sont devenues certaines zones urbaines (rurales aussi, soit dit en passant). Heureusement, même si elles sont souvent discrètes et parfois très isolées, modestes en moyens mais d'autant plus méritantes, des démarches audacieuses, dans un cadre associatif ou non, sont tentées par des citoyens pour tenter d'ouvrir les portes, les forcer parfois, pour ouvrir les fenêtres ensuite, pour rencontrer, parler et aérer malgré les murs du silence, de la détresse et de l'exclusion³.

Avant d'aborder le volet souvent délaissé du religieux ou de l'interreligieux (ce qui n'est pas la même chose), précisons, afin de lever toute ambiguïté, que le champ de l'action sociale, éducative et culturelle, en un mot le champ du « séculier », est et doit rester prioritaire. Pour autant, cet impératif de l'investissement séculier des politiques publiques et des initiatives privées de tous ordres, associatives par exemple, ne doit pas aboutir à ce qu'une impasse soit faite sur ce qui touche le « fait religieux ». Là réside toute la difficulté, toute la subtilité aussi, parfois l'incompréhension et les craintes infondées qui conduisent trop souvent à de dommageables inerties. Trop d'erreurs d'appréciation sont en effet commises quand certains jettent rapidement le bébé (le fait religieux au sein d'une société sécularisée) avec l'eau du bain (le communautarisme religieux et son versant, l'extrémisme), quand certains nient toute dimension sociale et humaine - et donc séculière - au fait religieux lui-même, au point de l'effacer complètement, y compris en termes d'analyse. Comme si effacer la simple évocation d'une question ou d'un problème était une manière d'y répondre ou de le résoudre, alors que c'est précisément l'inverse que produit une telle occultation : l'aggravation potentielle du problème posé. C'est ainsi qu'une aberration, passée plutôt inaperçue en France mais qui a aujourd'hui valeur d'anecdote, a fait qu'un grand événement européen a récemment été abordé avec de curieuses œillères.

En 2008, toute l'Europe célébrait en effet l'« année européenne du dialogue interculturel » : de multiples événements, réunions publiques, actions de communication et autres mobilisations de moyens publics ont eu lieu dans toutes les régions de France, sans qu'une seule fois la question du « fait religieux » soit officiellement abordée : « l'interculturel » a ainsi été limité... aux arts et spectacles, éventuellement aux coutumes et traditions, aux richesses évidentes des échanges en ces domaines. Mais la dimension religieuse, elle, a été effacée.

³ *Relevons aussi, bien sûr, toutes les actions associatives soutenues par l'État et les collectivités locales au titre de la politique de la Ville, notamment par l'ACSE (Agence pour la cohésion sociale et l'Égalité).*

Dans le document préparatoire de cet événement en France, document élaboré et passé par diverses hautes instances institutionnelles, on ne trouve aucune mention, même une seule fois, du mot « religieux », sans doute considéré comme trop brûlant. Et pourtant, ce mot n'en recouvre pas moins une partie de la dimension culturelle et interculturelle. La place que l'islam doit ou ne doit pas tenir dans les sociétés européennes ? Pas un mot, pas une allusion.

Peur d'être débordé par des positions militantes ou prosélytes ?

Peur d'aborder un sujet pourtant central ?

Manque de confiance dans la pertinence et la force des valeurs républicaines et démocratiques ?

Peur de promouvoir la laïcité dans sa plénitude forte et ouverte ?

Brillant par son absence dans ce document préparatoire, la question de la religion et de la relation interreligieuse, deux composantes (parmi d'autres, bien sûr) de l'enjeu culturel et du dialogue interculturel, n'a donc fait l'objet d'aucune grande réflexion prospective, d'aucun investissement particulier de l'intelligence publique. Curieuse anomalie à l'heure du choc mondial et fracassant des civilisations qui, lui, appelle évidemment une mise en perspective du fait religieux et des approches culturelles portées par les démocraties. Une vision aseptisée, timorée, a ainsi dominé la préparation d'un événement européen qui s'est d'ailleurs manifesté par son manque d'attractivité et une faible participation du public. Belle occasion manquée ! La politique des ponts a laissé place à la politique de l'autruche.

Cette anecdote reflète une curieuse attitude au moment où la France, précisément du fait de sa tradition d'ouverture et de laïcité, mais aussi de sa sociologie - la première communauté musulmane d'Europe et la première communauté juive d'Europe vivent en France - aurait toute vocation à investir largement le fait religieux et la question interculturelle plutôt que de les abandonner aux seuls soins de quelques cercles intellectuels (isolés), de milieux cléricaux (décalés), au risque de les laisser en proie aux tenants du communautarisme. L'enjeu est bien sûr là. Ces questions sont devenues trop importantes pour les laisser en déshérence. Oui, en France, l'État et les puissances publiques dans leur ensemble auraient toute vocation à porter haut le modèle de l'interculturalité au service d'une certaine idée de l'intégration, civique et sociale, en contre-feu d'un multiculturalisme qui, lui, n'a pas besoin de documents préparatoires pour s'exprimer.

Encore une fois, parmi les causes de cette inertie se trouve sans doute l'idée qu'en évitant les sujets complexes ou ceux qui peuvent fâcher (l'opposition explicite à la radicalité doit aussi concerner les acteurs de l'interculturalité), les problèmes posés se résoudront d'eux-mêmes... Mais comment ne pas voir que les non-dits sont parfois lourds de sens et de contresens, et surtout que, sur un tel sujet, l'absence de volonté éclairée frise l'irresponsabilité publique ?

→ **INTERCULTURALITÉ & CITOYENNETÉ :
AMBIGUITÉS ET DEVOIR D'INITIATIVES**

Car sans prétendre que les recettes fassent des miracles devant les assauts des communautarismes, les fléaux de l'intolérance et les menaces de l'extrémisme, il est évident que la rencontre des différences autour d'un pacte social commun devrait devenir un enjeu de société, une priorité nationale, en tout cas un grand sujet de préoccupation pour une démocratie qui doit veiller à son équilibre durable. Précisément afin de rapprocher des univers culturels et religieux qui non seulement peuvent verser dans des différenciations exacerbées, mais également sombrer dans des oppositions frontales et des confrontations directes (à lourdes conséquences), le devoir d'intervention des pouvoirs publics devrait être mis en action à tous les échelons : locaux, nationaux et européens.

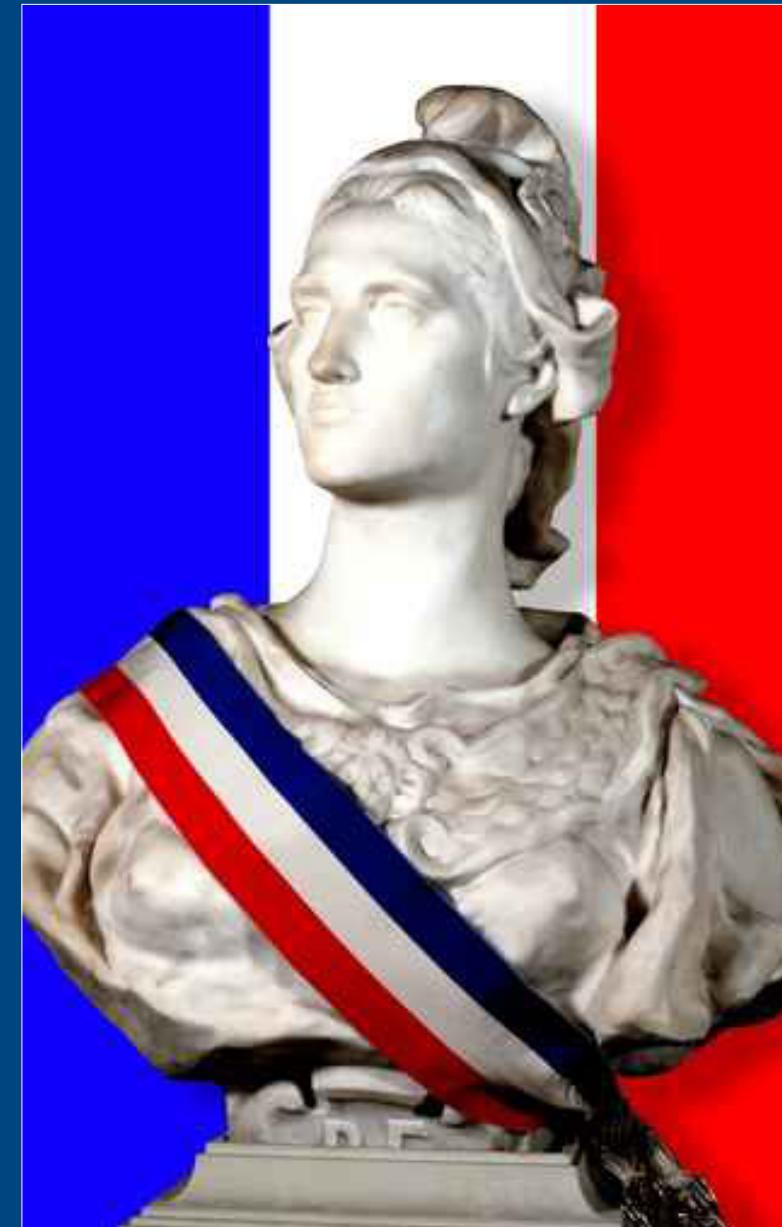
Malheureusement, attentisme et atermoiements sont trop souvent au rendez-vous. Pire, pour neutraliser des initiatives utiles en ce domaine de l'interculturalité, on assiste trop souvent à une alliance objective des acteurs obtus du laïcisme (qui confondent laïcité et négation du fait religieux - ce que la laïcité n'est évidemment pas, nous y reviendrons) et des acteurs zélés du communautarisme (qui font de l'accès à la - et à leur - sphère religieuse la seule entrée possible) : de manière apparemment opposée mais parfaitement symétrique, ces deux attitudes prennent ainsi en étau les trop rares promoteurs de l'interculturalité républicaine, d'un côté en s'opposant à tout traitement public du fait religieux, de l'autre en exaltant la posture d'une religiosité exclusive et débordante. Résultat : entre les partisans du vide religieux et ceux du tout religieux, ce qui peut « faire lien » entre des réalités sociales et culturelles incontournables est affaibli. Au risque d'affaiblir le tissu démocratique lui-même. Or, sans être démesurément alarmiste ou pessimiste, une nouvelle vigilance s'impose en Europe.

Car qui peut dire aujourd'hui sur le Vieux Continent que les sociétés démocratiques et apaisées sont et seront naturellement et éternellement prémunies contre les dangers de l'intégrisme et du fanatisme, dont l'histoire nous a appris qu'il peut avancer paré des meilleurs atours, sur un pas progressif et avec un masque ?

Qui peut nier que le terreau peut devenir aujourd'hui fertile - marginalisations et désespérances sociales, crise financière et durcissements économiques - pour les forces et les mécanismes d'exclusion ?

C'est pourquoi, l'axe d'action en faveur d'une interculturalité qualifiable de « démocratique » (pour l'Europe) et « républicaine » (pour la France) - où le segment de mot « inter » (entre) est aussi important que « culturalité » - devrait être fortement rehaussé dans l'agenda des débats et surtout des actions publiques.

Pour mettre en place ce champ d'actions, plusieurs méthodes peuvent être suggérées, mais la première, nous l'avons dit, est d'affirmer comme un point de départ clair la primauté des valeurs sur lesquelles sont fondées l'histoire et la vie de la société mise en partage.



→ INTERCULTURALITÉ & CITOYENNETÉ : AMBIGUITÉS ET DEVOIR D'INITIATIVES

Pour la France, ces valeurs du socle républicain sont notamment énoncées par la devise nationale : « Liberté, Égalité, Fraternité », des mots inséparables, qui peuvent sonner comme creux alors qu'ils sont des valeurs fortes, qui peuvent sembler des évidences abstraites alors qu'ils n'en sont pas quand on veille à décliner concrètement chacun des termes fondateurs de notre État de droit. À ce triptyque s'ajoutent la laïcité et la démocratie, deux termes clés eux aussi porteurs de valeur constitutionnelle⁴, qui bénéficient ainsi d'une reconnaissance et d'une protection au plus haut niveau de l'édifice juridique français⁵ - une reconnaissance et une protection qui devraient aussi se traduire par des pédagogies précises de nature à nourrir, à la base, les actions sociales, éducatives et culturelles. Ce qui est loin d'être le cas. Ces deux principes de laïcité et de démocratie, peut-être victimes de leur succès et de leur banalisation en France dans la deuxième moitié du XXe siècle, ont longtemps été perçus comme des évidences qui ne nécessitaient aucune pédagogie publique au-delà de quelques grands discours incantatoires dont la sphère politique se fait une spécialité sans pour autant imprégner en profondeur le corps social.

Le fait démocratique semble ainsi aujourd'hui une évidence pour l'Europe, alors qu'il ne l'est naturellement pas. L'histoire n'a cessé de montrer l'irruption soudaine d'événements provoquant parfois des basculements redoutables. Le fait laïc pour sa part, lui aussi trop souvent passé sous silence par les pédagogies publiques, est une valeur juridiquement garantie sans être socialement assurée. Il est pourtant, au sens plein et ouvert du terme, un bien commun particulièrement précieux, dont la principale vertu est de prémunir contre toutes les guerres de religions - et l'on sait qu'elles peuvent se déclarer à tout instant et sont capables d'enflammer les esprits, la passion religieuse étant « première allumée, dernière éteinte », selon la belle expression d'Alexis de Tocqueville⁶.

C'est pourquoi les actions recommandées en faveur de l'interculturalité, menées en prévention des feux de l'intolérance, doivent se concevoir comme des actes de promotion de la laïcité et de la démocratie. Toute autre attitude de départ serait sans doute source de faiblesse pour le reste du dispositif. La promotion active d'une laïcité ouverte semble d'ailleurs d'autant plus opportune aujourd'hui qu'elle apparaît sans doute plus qu'hier comme une œuvre d'intérêt public, partageable par tous les responsables sociaux, acteurs religieux compris.

⁴ L'article premier de la Constitution de la Ve République mentionne notamment que « [la République française est] laïque et démocratique ».

⁵ Primaute de valeurs et de principes juridiques, rappelée par le rapport de Simone Veil remis au président de la République en décembre 2008. Cet important rapport indiquait notamment qu'il n'était nul besoin d'introduire « la diversité » dans la Constitution pour promouvoir et mettre activement en œuvre des politiques et des mesures d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations. Le principe et pilier juridique de l'égalité continue ainsi de prévaloir, le citoyen étant pris en compte en droit « sans distinction de race ou de religion ».

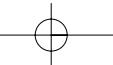
⁶ Alexis de TOCQUEVILLE, *L'Ancien Régime et la Révolution*, t. II (première édition à Paris, chez Michel-Lévy Frères, 1856 ; nombreuses rééditions ultérieures, par exemple Paris, Gallimard, 1996).

Parce que la laïcité est par nature sinon « positive », en tout cas ouverte, c'est-à-dire qu'elle est par essence ouverte aux divers champs de sensibilité et de convictions, qu'ils soient religieux ou philosophiques, relevant de la croyance ou de la non-croyance ; elle peut aisément imprégner les actions interculturelles qui, par définition, mettent en relation des univers spirituels et philosophiques différents, favorisant ainsi leur coexistence et la paix civile. Parce que la laïcité n'est pas la négation du fait religieux mais son dépassement ; parce qu'elle permet, en particulier grâce au principe de neutralité de l'État, de valoriser l'espace civique commun et de favoriser le respect mutuel de tous types de convictions (que ces dernières soient, encore une fois, religieuses ou non) ; parce que la laïcité établit aussi une ligne de séparation (souple, de fait et de droit) entre les convictions privées et leur expression publique (séparation ou relation élaborée dans le temps par la législation, la réglementation et de nombreux éléments de la jurisprudence⁷) ; cette valeur, pour toutes ces raisons conjuguées, mérite aujourd'hui d'être explicitement promue et activement expliquée à un large public. Ce chantier est d'autant plus légitime que le monde entier entier envie à la France cette valeur, particulièrement appréciée par une large majorité des migrants qui ont choisi ce pays pour un nouveau départ et pour les libertés qu'il offre, fuyant parfois des régimes d'oppression.

Force attractive à l'extérieur, la démocratie et la laïcité françaises seraient-elles curieusement des valeurs muettes, voire honteuses, à l'intérieur ?

Le débat sur l'identité nationale est sans doute survenu à contretemps : il aurait tant mérité d'être développé et surtout clarifié dès 2007, comme cela a d'ailleurs été recommandé, une fois la présidentielle passée et en dehors de tout contexte électoral. Ce débat, même tardif, même exposé aux accusations d'instrumentalisation politique, a pourtant son utilité s'il est maîtrisé dans son aboutissement. Certes, et c'est un grand danger, il a pu faire et fait encore figure de réceptacle à des défoulements nauséaux et des refoulements problématiques qui peuvent alimenter la xénophobie et mener le débat public à sa perte. Mais ce débat peut aussi avoir pour mérite et, il faut encore l'espérer pour résultat final, de faire reposer sans la moindre ambiguïté l'identité française sur les fondements du socle républicain, en permettant précisément de rendre ces fondements à l'avenir compris et appréciables pour le plus grand nombre. Dans la confusion de certains débats, et l'impact médiatique de certaines embardées, va-t-on aboutir à ce résultat ou se fourvoyer ? La question mérite d'être posée avec force et non sans une certaine crainte. Car au-delà des débats enivrants, des mots brassés et des campagnes électorales vite passées, le débat peut très bien, comme bien d'autres, être clos sans que soit élaborée aucune décision substantielle et durable.

⁷ Rémy Schwartz, conseiller d'État et grand spécialiste de la laïcité, évoque le nombre de deux cents décisions jurisprudentielles qui, depuis le début du XXe siècle, ont pu concerner l'activité culturelle en France et préciser notamment ses relations avec les pouvoirs publics ou le domaine public.



→ INTERCULTURALITÉ & CITOYENNETÉ : AMBIGUITÉS ET DEVOIR D'INITIATIVES

Entre le vent des mots, le marketing électoral (en l'occurrence hasardeux) qui l'accompagne et le poids des décisions publiques, inspirées par le sens de l'État républicain et de l'intérêt national, le débat identitaire français doit tomber au bon endroit. En tout cas, historique est l'occasion de faire des valeurs du pacte laïc et démocratique l'objet d'une décision de promotion publique, qui peut ouvrir un vaste et durable mouvement de pédagogie et d'explication. C'est là un travail qui se doit de dépasser la scène politique et la surface de la communication pour être mené en profondeur, avec précision, en veillant aussi à réunir plutôt qu'à opposer les diverses sensibilités de l'arc républicain.

Impossible ? Sur un tel sujet, il n'est jamais trop tard pour bien faire. La commission que présidait Bernard Stasi en 2003⁸ avait tenté cet exercice, avec succès malgré les protestations ultra communautaristes notamment - du moment et même si le chantier alors abordé reste ouvert sur de nombreux points. C'est dire que l'approche ne devra pas se réduire à des propos d'estrade au sens partisan du terme, mais permettre, véritablement et au-delà de quelques postures déclaratives et de la volonté d'un ministre, d'atteindre formellement d'autres estrades : celles des écoles et de l'université, de bien d'autres départements ministériels, des médias, des acteurs socio-économiques, de la culture et des grands réseaux associatifs, qui peuvent eux-mêmes se mobiliser pour se réapproprier les fondements du pacte laïc et démocratique national en lui donnant toutes les couleurs de la vitalité, de l'ouverture et de la modernité. L'avenir dira si cette perspective, où les « forces vives de la nation » peuvent être placées en situation motrice, donnera une chance de vigueur et d'attractivité à une « identité nationale » qui se cherche en se perdant trop souvent dans les ornières du repli, de l'angoisse et de l'exclusion. L'enjeu est très lourd, la France méritant évidemment mieux que d'arborer le visage d'une crispation nationale.

TRANSCENDER LA FRONTIÈRE DU RELIGIEUX ET DU NON RELIGIEUX

Solidement fondées sur les valeurs laïques et démocratiques, nationales et républicaines, les actions recommandées en faveur de l'interculturalité peuvent ensuite avoir une force rayonnante qui leur permet de se déployer avec amplitude et audace. Que des acteurs religieux soient, dans ce cadre de la pluralité des échanges, reconnus et associés n'est pas en soi de nature à contrevenir aux objectifs visés. L'appréciation laïque du fait religieux ne doit sans doute pas se traduire par des phénomènes d'ostracisme, mais intéresser les acteurs publics - tous les acteurs publics - de la République.

⁸ Il s'agit de la « Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République », créée par le président de la République le 3 juillet 2003. Abordant la laïcité comme principe universel et valeur républicaine, puis comme principe juridique, la Commission élabora ensuite un « diagnostic » et fit une série de propositions visant à « affirmer une laïcité ferme qui rassemble ».

Comme l'avait bien souligné la très laïque Simone Veil lors de la naissance de l'Amitié judéo-musulmane⁹, il y a même un devoir d'intervention pour consolider le « vivre ensemble », qui doit transcender la frontière du religieux ou du non religieux : « Quand certains religieux sortent du domaine privé pour attiser les haines, déclarait alors la présidente d'honneur de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, aux côtés de qui se tenait le recteur de la Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, alors il appartient aux politiques d'entrer dans l'arène et de rétablir la paix sociale en intervenant dans le domaine religieux. »

De la même manière, des acteurs religieux peuvent se sentir fondés à apporter leur pierre à l'édifice républicain de la lutte contre l'intolérance. Associatives et locales, des initiatives, aussi discrètes soient-elles, tissent parfois des liens remarquables de nature à désamorcer les tensions les plus extrêmes et à marginaliser les acteurs eux aussi les plus extrêmes. « Marseille Espérance » par exemple, structure informelle qui réunit en continu de nombreux acteurs religieux et non religieux de la cité phocéenne, permet à ceux-ci de nouer dans la durée des liens de confiance et aux autorités locales, y compris en période de tension ou de crise, de limiter les débordements. L'extrême droite française a pu présenter la ville de Marseille comme une poudrière, cette ville n'a pas explosé. Elle s'est même illustrée par son calme pendant les violences urbaines qui ont enflammé d'autres cités en 2005. De multiples actions sociales et associatives de terrain ont sans doute solidifié des liens qui, ailleurs, se sont défait.

Dans un tout autre domaine, celui spécifique à l'organisation d'un « islam de France », évoquons la question de la formation des imams et des autres cadres cultuels musulmans, question restée en suspens pendant de très nombreuses années malgré les vœux des ministres de l'Intérieur et des Cultes qui se sont succédé. Même s'il elle reste quantitativement modeste et limitée, notons l'expérience pédagogique (soutenue par l'État) proposée et menée par la faculté des Sciences sociales de l'Institut catholique de Paris, qui a pu aboutir, malgré de nombreux échecs universitaires antérieurs, à une formation intitulée « Interculturalité, Laïcité et Religions »¹⁰. Rendue publique par le Premier ministre François Fillon, à la fibre républicaine affirmée, cette initiative est naturellement louable dans ses finalités - favoriser un « islam de France » ancré dans les valeurs de la République - même si, qualitativement, le chemin est semé d'embûches¹¹ et si, quantitativement, des progrès restent à faire : cette expérience ne concerne qu'une petite trentaine de personnes pour un public cible d'environ 2 000 imams en France, et sans doute près du double pour les divers acteurs associatifs qui gravitent à leurs côtés dans la sphère culturelle musulmane...

⁹ C'était le 21 novembre 2004, à la Cité des Sciences et de l'Industrie, en présence d'un aréopage de personnalités juives, musulmanes, mais aussi chrétiennes ou sans religion.

¹⁰ Douze modules pédagogiques, constitutifs d'un DU (diplôme universitaire, niveau bac + 2), ont ainsi été lancés en 2008, couvrant les champs séculiers de l'histoire (notamment des valeurs républicaines), du droit (y compris des droits de l'Homme), de la sociologie des religions (également autres que l'islam), de l'intégration et de la citoyenneté.

¹¹ Un étudiant a même dû être exclu du dispositif de formation pour avoir tenu des propos antisémites, notamment lors d'un cours sur le judaïsme.

→ **INTERCULTURALITÉ & CITOYENNETÉ :
AMBIGUITÉS ET DEVOIR D'INITIATIVES**

Autre registre d'action encore qui mérite d'être exploré et développé, même s'il attire beaucoup moins les projecteurs médiatiques quand l'affrontement n'est pas au rendez-vous : la manifestation d'actes de solidarité interculturelle ou interreligieuse. Ils méritent d'être non seulement mentionnés mais encouragés, en particulier quand il s'agit de relations directes établies entre juifs et musulmans, plus nombreuses et constructives qu'on ne le pense. Un exemple parmi d'autres : après un acte de vandalisme durant lequel, en mars 2009, les vitres de la synagogue d'Édimbourg, en Écosse, ont été brisées, des musulmans écossais ont proposé de monter la garde devant la synagogue. Ken Imrie, le président de la Fondation islamique écossaise, a ainsi envoyé une lettre à David Rose, rabbin de la communauté juive d'Édimbourg, pour lui proposer le soutien de sa communauté et « protéger physiquement la synagogue ». Des imams de la ville avaient exprimé, lors du prêche du vendredi, leur ferme opposition à toute attaque dirigée contre une maison de prières.

Acte solidaire isolé dans un monde de défiance ? Peut-être, mais pas si sûr. L'écho donné à de tels comportements est assurément trop sourd. Autre exemple, celui de responsables juifs, chrétiens, agnostiques ou athées qui se rendent sur les tombes d'un cimetière musulman profané. Les ponts sont possibles, ils existent, mais les regards ne s'y arrêtent pas toujours. L'enjeu d'une politique d'interculturalité consisterait précisément à les consolider, les multiplier et les faire connaître. La « politique de civilisation » invoquée par le président de la République, Nicolas Sarkozy, a en ce domaine un volet d'actions qui reste largement à mettre en œuvre, y compris avec le soutien explicite et matériel de l'État.

L'autre grand enjeu d'une politique d'interculturalité concerne le pluralisme de représentation de la communauté « arabo-musulmane » - ainsi désignée par un raccourci facile, mais infondé. Au sein de la communauté musulmane comme dans les autres, non seulement les sentiments d'appartenance à la religion et les pratiques sont très contrastés, mais nombreuses sont les personnes « issues de la culture musulmane » à ne pas se reconnaître dans la démarche religieuse, sans d'ailleurs la rejeter pour autant. Le chiffre de 5 à 6 millions de musulmans vivant en France est ainsi utilisé médiatiquement ou politiquement alors qu'il s'agit en réalité de personnes issues de pays (quand il s'agit de migrants) ou descendants de parents (quand il s'agit de personnes nées en France) de « culture musulmane ». Elles occupent des positions très diverses sur l'échelon de la pratique religieuse. Même si le taux de croyance et de pratique est plus élevé chez les personnes de culture musulmane que chez celles de culture juive ou chrétienne, ce taux reste minoritaire. Une nette majorité reste même éloignée des prières hebdomadaires, *a fortiori* quotidiennes. Les réalités doivent donc être appréhendées conformément à la sociologie effective, et non fantasmée. Les personnes de culture musulmane sont non seulement largement majoritaires à ne pas pratiquer régulièrement le culte musulman, mais très nombreux sont ceux qui réprouvent tout ce que peut représenter le fondamentalisme et l'extrémisme islamiste.



→ INTERCULTURALITÉ & CITOYENNETÉ : AMBIGUITÉS ET DEVOIR D'INITIATIVES

Qu'il s'agisse des réfugiés algériens qui, par dizaines de milliers, ont combattu et fui l'islamisme ou des « beurs » laïcs qui veulent affirmer une identité originale, ceux et celles qui aimeraient bénéficier d'une autre représentation, sans être assignés à religion sont pléthore, mais ils n'arrivent pas à faire émerger cette idée dans un espace public qui apprécie tant les stéréotypes.

Parmi bien d'autres, le journaliste franco-algérien Mohamed Sifaoui¹², francophone et francophile proche du courant démocrate, est assez représentatif de ces personnes qui souffrent de cette situation de non-représentation politique ou médiatique, de ces intellectuels ou de ces citoyens « trop intégrés » dit-il, qui n'intéressent pas car « ils sortent de leur case ». Et il explique que les responsables médiatiques, de télévision en particulier, pour des raisons présumées d'audimat, préfèrent inviter un acteur religieusement connoté comme Tariq Ramadan, car il peut correspondre à l'image que se fait le grand public des musulmans (alors que c'est loin d'être le cas) et il se met en scène comme un homme qui « réfléchit à la lapidation » - tout en jouant les modérés, puisqu'il condamne Ben Laden...

NOMBREUSES aussi sont les femmes issues de l'immigration maghrébine ou africaine, la plupart de temps citoyennes françaises, qui, sans renier l'islam, font de la religion une affaire privée mais tiennent à faire de leur citoyenneté une affaire publique. À haut niveau de responsabilité, des femmes comme Rama Yade ou Fadela Amara se battent farouchement, parfois contre les regards ou les propos d'« Auvergnats », pour faire valoir cette identité de citoyenne. Même si le mouvement « Ni putes, ni soumises » a parfois des rangs plus que clairsemés dans les banlieues françaises, ces figures et ce courant représentent un courant de fond, celui des « femmes de la diversité », peut-être silencieuses mais bien ancrées dans les réalités de la société française et aptes à résister aux assauts du communautarisme.

Convaincue des vertus de la laïcité, mais sans pour autant renier l'islam, une femme de lettres, Wassyla Tamzali, s'insurge également contre l'oppression dont souffrent les femmes et les hommes dans trop de sociétés musulmanes. Commentant son livre¹³, elle en venait à évoquer pour le journal *Le Monde*¹⁴ ces musulmans « nombreux à rejeter l'islamisme, sous toutes ses formes » (y compris le port de la burqa) : « Ces musulmans existent, insiste-t-elle, ils sont très nombreux, mais pour l'heure leur musique est ténue, faible, elle n'intéresse pas les médias. »

¹² Auteur de la bande dessinée *Ben Laden dévoilé* (dessins de Pierre Bercovici, Paris, éditions 12bis, 2009), Mohamed Sifaoui a été reçu et écouté le 3 novembre 2009 par la Commission pour les relations avec les musulmans du CRIF.

¹³ Une femme en colère. Lettre d'Alger aux Européens désabusés, Paris, Gallimard, 2009, 150 pages.

¹⁴ L'entretien est paru dans l'édition du 12 décembre 2009.

Désintérêt des médias, sans doute. Des politiques aussi. Certes, une association comme Mosaïc cherche à poser, surtout localement dans un premier temps, quelques jalons. Bien sûr, les acteurs de la société civile doivent d'abord se prendre en main eux-mêmes et ne pas tout attendre des pouvoirs publics. Mais des gestes pourraient aussi favoriser des plateformes de débats, d'échanges et de travaux autour des enjeux de l'interculturalité. Ils ont bien été mobilisés au bénéfice du débat sur l'identité nationale.

Comme le relève le journaliste Mohamed Sifaoui, le poids de la xénophobie est peut-être pour quelque chose dans l'inertie ambiante sur le sujet. Quoiqu'il en soit des raisons réelles ou présumées, on ne peut pas à la fois regretter les échecs de l'intégration et éviter la visibilité des citoyens « trop intégrés ».

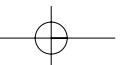
Cette contradiction ne serait pas bien grave si les temps étaient cléments et les questions difficiles comme celle de l'islamisme, derrière nous. Mais le sont-elles ? N'y a-t-il pas nécessité, y compris en France, de renforcer toutes les digues ? Les propos de Jean Daniel, dans un entretien avec Fadela Amara de 2007¹⁵, résonnent déjà comme une vive inquiétude face aux montées du communautarisme religieux en France.

La secrétaire d'État disait : « Je veux bien qu'on m'accepte dans ma diversité culturelle et religieuse parce que je suis une enfant d'immigrés, mais j'attends qu'on vienne à mon aide si ma sœur ou moi subissons les assauts d'une tradition archaïque que représentent aujourd'hui les mariages forcés, l'excision ou la polygamie [...]. Il y a des groupes de pression dans les quartiers qui font qu'on ne peut pas y vivre pleinement sa citoyenneté française. »

Jean Daniel, qui ne passe pas pour un « néo-conservateur bushiste », répondait : « Il ne faut pas que l'on puisse laisser croire aux enfants d'immigrés qu'ils ont à donner plus de preuves que les autres. Cette exigence révèle aussi un sentiment réactif à quelque chose d'autre. On ne vit pas dans n'importe quel monde. Il ne s'agit pas de n'importe quelle religion. Il ne faut pas ignorer le fait que l'islam est l'islam, qu'il peut générer l'islamisme, et qu'il pose de graves problèmes dans le monde. Et que les immigrés gardent des liens avec leur pays d'origine et avec la façon dont ils perçoivent l'Occident. »

Et la figure historique du *Nouvel Observateur* de conclure : « Vous avez d'un côté ce communautarisme que je vous félicite de dénoncer et d'en vivre le démenti ; mais dans quelle mesure ce communautarisme ne va-t-il pas s'aggraver, si la dimension internationale de la peur de l'islam ne gagne pas de vitesse tous ceux qui sont vigilants, qui sont républicains, qui refusent le choc des civilisations ? J'ai très peur des jours qui s'annoncent, parce que cette course de vitesse n'est pas encore gagnée entre cet esprit républicain que vous incarnez et le communautarisme qui se renforce au grand jour. »

¹⁵ Entretien publié dans *Le Nouvel Observateur* du 27 septembre 2007.



→ INTERCULTURALITÉ & CITOYENNETÉ : AMBIGUITÉS ET DEVOIR D'INITIATIVES

Conjurer la progression du communautarisme est une tache à laquelle la démocratie française, comme bien d'autres, doit s'atteler avec, sans doute, des ardeurs redoublées et des idées pour partie renouvelées. Les grands discours et les petites actions ont leur utilité. Avant de terminer par les grands discours, voyons quelques « petites » actions qui ont leur exemplarité. En ce qui concerne le champ associatif en particulier, quelques-unes méritent un hommage particulier. Parmi bien d'autres qui ne peuvent pas toutes être ici mentionnées¹⁶, relevons les actions menées par l'ADRIC (Agence de développement des relations interculturelles dans la citoyenneté), dirigée par la sociologue et écrivain d'origine iranienne Chalah Beski-Chafiq. Elle n'a pas toujours été aidée, ni par la vie, ni par les structures publiques auxquelles elle a pu, dans le passé, demander des soutiens. Sa démarche persévérente et professionnelle est apparue d'autant plus remarquable qu'elle a abouti à mettre sur pied des formations destinées aux acteurs de terrain dans les localités les plus concernées, et à éditer des « guides pratiques » qui donnent des clés utiles à des acteurs (sociaux, éducatifs, culturels ou institutionnels) parfois désemparés.

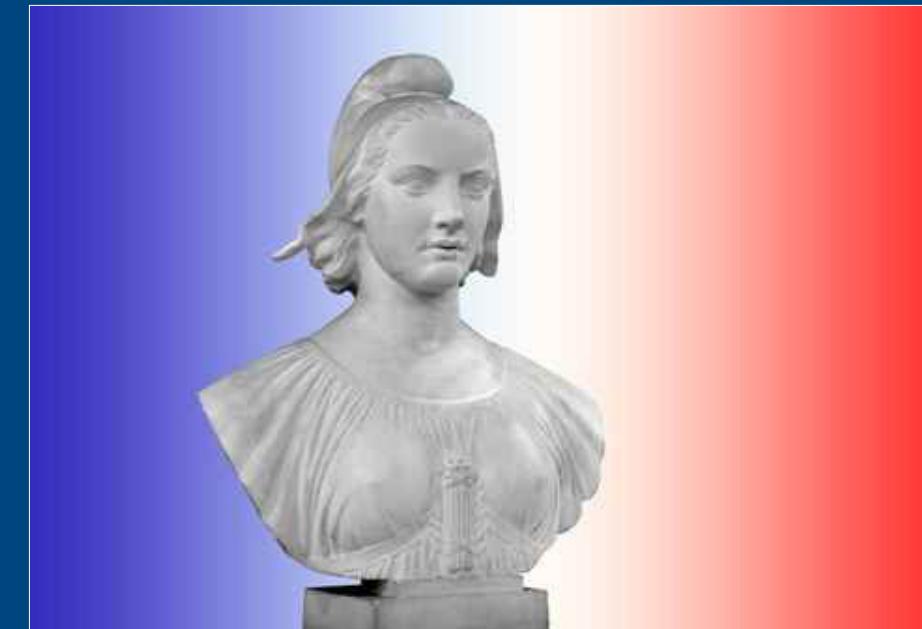
En 2008, l'ADRIC a ainsi publié un guide dédié à la question des femmes migrantes¹⁷. Un chapitre y traite judicieusement de la « triple discrimination » dont peuvent être victimes les femmes issues de l'immigration : la première du fait de leur sexe ; la seconde du fait de leur origine ; et la troisième du fait de leur non-appartenance ou de leur ou non-soumission à une communauté religieuse radicale dont on sait les redoutables pressions à l'encontre des femmes. Avec cette troisième dimension, l'argument de la discrimination, parfois instrumentalisé par les tenants d'un islam militant et virulent, est ainsi renversé et opposé à leurs utilisateurs, souvent prompts à enfourcher la thèse de l'islamophobie¹⁸.

Un autre registre à mentionner dans les actions associatives est celui des solidarités intercommunautaires, déjà évoqué avec l'exemple écossais. En France, ce registre reste largement ouvert à des idées, des initiatives ou des disponibilités nouvelles sur lesquelles les pouvoirs publics pourraient mettre l'accent. Le travail de mémoire est bien sûr l'un des domaines où les relations interculturelles sont à la fois délicates et hautement nécessaires. À titre d'exemple, ce qui a pu se faire récemment au Camp des Milles, à Marseille, ce lieu d'internement et de déportation vers les camps de la mort, a de toute évidence son utilité publique.

16 Un panorama précis des actions menées en France et en Europe en matière d'interculturalité reste d'ailleurs à dresser (un tel état des lieux n'existe pas), pour en déduire les meilleures pratiques et les recommandations à l'attention notamment des pouvoirs publics, qu'ils soient nationaux, locaux et européens.

17 « Face aux violences et aux discriminations : accompagner les femmes issues des immigrations. Un outil pour analyser et agir », ADRIC, 2008.

18 Le MRAP en tout cas la ligne de son dirigeant Mouloud Aounit, s'est ainsi fait une spécialité de mêler confusément la cause de l'antiracisme ou de la lutte contre les discriminations à celle de l'islamophobie. Au risque non seulement de contrevir aux valeurs de la laïcité, mais de verser dans des complaisances coupables avec les thèses, dont l'antisionisme radical est l'un des points communs, symptomatique à l'extrême gauche d'une forme d'antisémitisme contemporain.



→ INTERCULTURALITÉ & CITOYENNETÉ : AMBIGUITÉS ET DEVOIR D'INITIATIVES

Et le fait que le Conseil national du culte musulman (CFCM) se soit associé aux cérémonies et aux hommages n'est pas le moindre aspect de cette utilité. Ainsi, le président du CFCM, Mohamed Moussaoui, invité par Alain Chouraqui récemment élu président de la nouvelle Fondation du Camp des Milles, a-t-il tenu à prendre la parole pour affirmer « l'extrême importance de ce lieu chargé de souffrances et du travail de mémoire ». « Si la mémoire ne vit pas, a-t-il ajouté, cela risque de donner à ceux qui ont la haine la possibilité de commettre d'autres crimes. »

Cette question de la mémoire est majeure aussi - surtout - à l'échelle internationale, où des régimes comme celui de l'Iran, s'appuyant sur une série d'alliés directs ou indirects¹⁹ s'attachent à saper les fondements de l'histoire et de la raison, précisément bien sûr en ce qui concerne la Shoah. En contre-feu des provocations négationnistes déversées, dans le cas de la dictature d'Ahmadinejad, à flot de discours, d'expositions, de sites Internet ou de productions audiovisuelles, d'heureuses initiatives cherchent à tracer une voie à un devoir de mémoire partagé, y compris dans les États où les historiens, comme les pensees libres, ont si peu droit de cité.

La mémoire partagée nécessite d'ailleurs des précautions qui ont leur importance dans la mesure où, si tout peut (et doit) être envisagé en matière de reconnaissance des crimes du passé, tout ne peut évidemment être comparé et encore moins mis sur le même plan²⁰.

Saluons en tout cas l'initiative baptisée ALADIN, qui mériterait à l'avenir un succès d'audience encore impossible dans certains pays. Initiée par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, elle vise à lutter contre le négationnisme dans les pays arabes. Ce projet, présenté avec audace dans le cadre de l'Unesco, a reçu le soutien du Maroc par exemple, et l'appui de l'ancien président Jacques Chirac, qui déclarait le 27 mars 2009 : « Le drame de la Shoah interdit l'oubli. Il impose la pudeur. Il fait exploser la colère au cœur de chaque homme de bonne volonté, lorsque la Shoah est contestée. » Et il ajoutait qu'il ne s'agissait pas de « faire porter aux pays musulmans une culpabilité qui n'est pas la leur », mais de « faire connaître la Shoah, pour la faire sortir du silence que l'on a fabriqué autour d'elle dans beaucoup de pays ». Pour lui, les raisons de ce silence sont simples : « Évoquer la Shoah risquait de susciter dans ces pays un sentiment de sympathie pour les Juifs et l'existence d'Israël. Alors, on l'a cachée. »

19 S'appuyant notamment sur le très mal nommé Conseil des droits de l'Homme de l'ONU et des États de la Conférence islamique.

20 Une certaine vigilance s'impose en ce domaine dans la mesure où le maniement de l'histoire et des concepts qui lui sont liés aboutit parfois à des formes masquées de révisionnisme ; en particulier quand la Shoah est comparée à l'esclavagisme, lui-même comparé au colonialisme, lui-même apparenté à l'occidentalisme, finalement associé au racisme... Manière de mélanger les repères de l'histoire, de nier la spécificité de la Shoah, de niveler la particularité des génocides et d'affaiblir la notion même de crime contre l'Humanité.

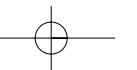
Au-delà de cette question si importante - l'existence légitime de l'État d'Israël et son droit, comme tout État, à la sécurité -, question qui occasionne tant de passions et déchaîne parfois tant de haines, tout ce qui peut relier au fil de l'histoire qui s'écrit est essentiel. Et ce fil doit relier les acteurs de l'interculturalité et de la citoyenneté réunies, en France comme ailleurs.

L'ALLIANCE DES CIVILISATIONS CONTRE L'EXTREMISME

C'est d'ailleurs sans doute le sens global qu'a voulu donner l'actuel président de la République française, quand il a parlé, lors d'un voyage sur une terre musulmane s'il en est, l'Arabie saoudite, de « politique de civilisation ». À Ryad, en janvier 2008, Nicolas Sarkozy prononçait ces mots : « Ce n'est pas le sentiment religieux qui est dangereux, c'est son utilisation à des fins régressives. » Et d'insister : « La politique de civilisation, c'est ce que font tous ceux qui, au sein même de l'islam comme des autres religions, luttent contre le fanatisme et contre le terrorisme, ceux qui en appellent aux valeurs fondamentales de l'islam pour combattre l'intégrisme, qui en est la négation. »

Un propos pas si éloigné de celui tenu, un an et demi plus tard, par Barak Obama dans son discours devenu célèbre « au monde arabo-musulman », le 4 juin 2009 au Caire. Le nouveau président des États-Unis - ce qui, sur le moment, a été peu souligné, la plupart des commentateurs insistant sur le registre post- ou anti-bushiste d'Obama - énonçait « certaines questions précises auxquelles nous devons maintenant faire face ensemble » : « La première, soulignait-il, est celle de l'extrémisme violent sous toutes ses formes. » « À Ankara, ajoutait le président américain, j'ai fait clairement savoir que l'Amérique n'est pas - et ne sera jamais - en guerre contre l'islam. En revanche, nous affronterons inlassablement les extrémistes violents qui font peser une menace grave sur notre sécurité. Parce que nous rejetons ce que rejettent les gens de toutes confessions : le meurtre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents. »

Cette position est-elle, au fond, bien différente de celle d'un Tony Blair qui s'exprimait, le 23 avril 2009, dans un forum sur la religion et la politique à Chicago ? L'ancien Premier ministre britannique y évoquait sans détour le danger que pose « une version extrême et erronée de l'islam », qui menace la majorité des musulmans ainsi que les non-musulmans. « Notre tâche est simple : elle consiste à soutenir les musulmans qui croient profondément à l'islam tout en croyant en la coexistence pacifique, et à s'associer à eux pour affronter et vaincre les extrémistes qui n'y croient pas. » Voilà qui était clairement dit. Il précisait encore : « Il ne s'agit pas d'un mouvement. Il n'y a pas un centre de commandement et de contrôle défini. Mais il y a une idéologie commune, de nombreux liens sillonnant la carte de l'extrémisme djihadiste. Et il y a des éléments à la tête d'un grand pays, à savoir l'Iran, qui apportent aide et réconfort à ceux qui la pratiquent. »



→ INTERCULTURALITÉ & CITOYENNETÉ : AMBIGUITÉS ET DEVOIR D'INITIATIVES

L'alliance des civilisations contre l'extrémisme, on le sait, n'est pas la plus simple à bâtir dans un monde incertain, surtout quand des vies sont en jeu, comme c'est le cas en Afghanistan ou au Pakistan, cette grande zone trouble baptisée « Afpak » par les experts. On voit aussi les fragilités ou les faiblesses des démocraties occidentales, en tout cas d'une partie de leurs opinions publiques, pour lesquelles l'idée même d'un combat, et donc d'un sacrifice, est difficile à supporter²¹.

Quoiqu'il en soit des batailles engagées sur des théâtres d'opérations apparemment éloignés, une grande partie de cette alliance des civilisations à réaliser est bien sûr d'ordre culturel, intellectuel, politique au sens le plus large, et concerne la France et les Français, ici et maintenant. Comme l'explique l'écrivain Abdelwahab Meddeb, au sujet de l'islam, « la lettre fondatrice peut être débordée, sinon dépassée ». Si le christianisme dans l'histoire, argumente-t-il, n'a pas vraiment toujours honoré, loin s'en faut, « le pacifisme de sa lettre évangélique », l'islam « peut trouver les moyens de neutraliser les dispositions qui, dans sa lettre coranique, appellent à la guerre. C'est à cette visée que nous œuvrons en insistant sur la question du contexte où fut émise et reçue cette lettre²². » Et d'ajouter : « En somme, ce qui est demandé à l'islam pour guérir, pour sortir de la malédiction, c'est de s'aménager un site postislamique, qui puisse être contemporain aux sites en lesquels logent Juifs et chrétiens. »

Vœu pieu ? Une Renaissance musulmane, en attendant les Lumières éclatantes, emportera-t-elle les démons d'un Moyen Âge islamiste ?

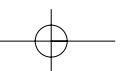
On en est pas vraiment là, mais il faut bien sûr l'espérer et tenter d'œuvrer en ce sens. Et, comme Dominique Schnapper²³, rendre hommage à « l'effort d'intellectuels musulmans pour appliquer à la tradition l'esprit scientifique et la sortir de la conception littéraliste des textes ». Regrettions avec elle le trop faible écho médiatique et la trop faible attention politique réservés à ces acteurs musulmans discrets, « qui entendent renouveler en profondeur la tradition musulmane et renouer avec les premiers siècles de son histoire intellectuelle ». En conclusion, on ne saurait dire mieux que Mme Schnapper, tout en souhaitant faire largement écho à son appel, quand elle ajoute : « Il faudrait que les pouvoirs engagent un véritable dialogue avec ceux qui veulent faire renaître la tradition intellectuelle ancienne, seule compatible avec l'esprit critique nécessaire à toute pratique véritablement démocratique. »

Jean-Philippe MOINET
10 janvier 2010, à Paris

21 *Le refus du ministre français de la Défense, Hervé Morin, de parler officiellement de guerre en Afghanistan, sa précaution à ne parler dans certains cas que « d'opérations militaires » et le plus souvent d'enjeux « humanitaires » en dit assez long sur la difficulté d'évoquer directement la réalité du conflit. Cette difficulté est sans doute plus prononcée encore en Grande-Bretagne, qui a payé un lourd tribut humain.*

22 *Dans l'article « Islam, neutraliser la violence », Libération du 5 décembre 2009.*

23 *Dans la préface du livre « Entre Islam et Démocratie » de Mahnaz Shirali (Ed Armand Colin).*



→ **INTERCULTURALITÉ & CITOYENNETÉ : AMBIGUITÉS ET DEVOIR D'INITIATIVES**

NOTES